

AR Prefecture

024-212402564-20250204-CDELIB2025_13-DE
Reçu le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17
Pouvoirs : 04
Votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, ARNAUD Nathalie, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, FAURE Marie-Laure, SOURMAY Stéphane, BERBESSOU Véronique, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, LANZERAY Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : LE BOUC Nathalie (pouvoir à ARNAUD Nathalie), DUBOIS Patrick (pouvoir à DALESME Delphine), MARQUES Patrick (pouvoir à BIDAUD Yannick), Stéphane BROS (pouvoir à LEGLAT Isabelle).

Absentes sans donner pouvoir : LHOUMAUD Peggy, JODON Julia

Stéphane SOURMAY a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/13. Information du Conseil municipal de la décision n° F/2025-01 relative à la fongibilité des crédits du 31/01/2025

Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024/28, le Conseil municipal a décidé de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section ceci afin de faciliter l'exécution du budget.

Dans ce cadre, il informe que les crédits inscrits au budget pour le reversement de la TA 2023 perçue sur la ZAE de Péri-ouest à la Communauté d'agglomération étaient insuffisants. Le montant de TA à reverser s'élevait à 33951,94 €.

AR Prefecture

024-212402564-20250204-CDELIB2025_13-DE

Reçu le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025

Les virements de crédits suivants ont donc été opérés.

	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
014 - Atténuation de produits		
73913 - reversement sur taxes liées à l'urbanisme		5 500.00 €
65 - Autres charges de gestion courante		
6558 - Autres contributions	5 500.00 €	
FONCTIONNEMENT RECETTES		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
777 - recettes et quote-part		2 000.00 €
013 - Atténuation de charges		
6419 - remboursement sur rémunérations	2 000.00 €	
INVESTISSEMENT DEPENSES		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
102296 - reprise sur taxe d'aménagement		2 000.00 €
204 - Subvention d'équipement versée		
2041582 - subvention d'équipement	2 000.00 €	

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD,
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr